



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### **Proposition d'augmentation et de diminution d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) - Mise à jour des échéanciers de crédits de paiement (CP)**

**Rapport n° CD/2016/096**

**Service Chef de file :**

E220 - Service du budget et de la dette

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider les créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), ainsi que d'approuver les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) afférents à l'ensemble des AP et AE.

La réglementation budgétaire offre deux possibilités pour voter et gérer les crédits d'investissement qui concernent des opérations qui se réalisent sur plusieurs exercices :

- Soit voter dès le 1er exercice l'intégralité des crédits pour permettre l'engagement juridique et comptable en procédant ensuite à des reports d'un exercice sur l'autre des crédits engagés et non consommés ;
- Soit voter une Autorisation de Programme (AP) représentant la totalité du coût de l'opération et n'inscrire au budget que les Crédits de Paiement (CP) nécessaires pour l'exercice en cours.  
Chaque AP doit comporter la ventilation pluriannuelle indicative des crédits de paiement.

Au BP 2014, le Département a fait le choix de passer la quasi intégralité de la section d'investissement de son budget principal en autorisations de programme. Cette gestion rationalisée présente plusieurs avantages :

- Amélioration progressive du taux de réalisation des investissements,
- Suppression des reports,
- Rapprochement de l'exécution budgétaire (CA) avec la prévision (BP),
- Fiabilisation de la prospective financière.

En 2014, le règlement financier du Département du Bas-Rhin a intégré de nouvelles règles relatives à la caducité des AP et des AE. La part des autorisations récurrentes n'ayant pas fait l'objet d'un engagement comptable est déclarée caduque à la fin de l'exercice.

Le détail des AP et AE créées, abondées ou diminuées en Décision Modificative 1 (DM1) 2016 est présenté dans les annexes au présent rapport. Les crédits prévisionnels nécessaires pour les prochains exercices sont ventilés par année dans les tableaux figurant dans le document annexe au projet de DM1.

#### **1. Les AP nouvelles proposées**

Les AP nouvelles qui sont soumises à la décision de l'Assemblée plénière représentent un engagement total de 6,7M€ et sont dédiées principalement (6,5 M€) au nouveau contrat de territoire conclu avec l'agglomération strasbourgeoise.

## **2. Les AP qu'il est proposé d'abonder**

Un certain nombre d'AP d'un montant global de 79,8M€ sont proposées en augmentation à hauteur de 30,4M€, (éléments détaillés en annexe).

## **3. Les AP qu'il est proposé de diminuer**

Le nouveau règlement financier du Département du Bas-Rhin adopté en 2014 a introduit des règles de caducité des AP. Ces règles permettent de s'assurer, tout au long de la vie de l'AP, de la conformité de son montant aux besoins réels. Un travail fin de contrôle et d'ajustement des montants des AP a été initié ; il permet de proposer de ramener chaque AP à son juste montant en conformité avec les délibérations d'octroi de subventions prises.

Ce travail de « mise au propre » du stock des AP permet notamment de disposer d'une vision plus précise des engagements pris par le Département. Il se poursuivra tout au long de l'exercice 2016.

A la DM1, des AP d'un montant global de 123,4M€ font l'objet d'une proposition de diminution d'un montant de 22,4M€, (éléments détaillés en annexe).

## **4. Les propositions d'AE nouvelles**

Les AE nouvelles qui sont proposées au vote représentent un engagement total de 48,2K€. A ce titre, 22,5K€ de crédits de paiement sont inscrits au projet de DM1 2016, (éléments détaillés en annexe).

## **5. Les AE qu'il est proposé d'abonder**

Il est proposé d'abonder une AE à hauteur de 34,6K€ pour couvrir les engagements prévus en 2016. A ce titre, 14,6K€ sont inscrit au projet de DM1 2016, (éléments détaillés en annexe).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Départemental décide des créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), conformément aux tableaux annexés, ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) sur la période 2016-2019 de l'ensemble des AP et AE, tels que figurant en annexe du projet de budget supplémentaire de l'exercice 2016.*

Strasbourg, le 02/06/16

Le Président,



Frédéric BIERRY